



AVIS DE PUBLICITÉ

en vue de la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public
(conformément à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et conformément à l'article L. 2122-1-1 du CG3P)

FICHE n° DADT-2020-007

Avis de publicité le 19 janvier 2021

Nature du projet	Occupation temporaire de deux emplacements réservés à l'activité de camions de restauration sur le parking de Valette (près du stade du Bourg)
Commune	SAINTE-ANNE
Secteur	PARCELLE AP 183 EMBLEMES N°1 et 2
Superficie du domaine public proposée	15 M2 par emplacement
Durée du titre d'occupation	1 AN
Montant de la redevance	15 EUROS / JOUR
Critères de sélection	<ul style="list-style-type: none">- Qualité des produits proposés (produits locaux, du terroir).- Critères d'intérêt général (valorisation, préservation du patrimoine, protection de l'environnement, conformité, sécurité...).- Solidité économique et financière du porteur de projet.- Compatibilité avec la vocation du domaine public maritime.- Diversité de l'activité, utilité pour les usagers du domaine public.

Tout candidat intéressé par une occupation du domaine public sur cette emprise doit déposer un courrier de demande à l'attention de monsieur le maire, accompagné des pièces suivantes : extrait de Kbis, carte de commerçant ambulant, assurance professionnelle, justificatifs d'identité et de domicile de moins de 3 mois, déclaration de manipulation de denrées alimentaires d'origine animale, conformité en gaz et en électricité (consuel) **avant le jeudi 28 janvier 2021**. Toute candidature doit être adressée :

Par courrier à la mairie de Sainte-Anne - place Schoelcher - 97180 SAINTE-ANNE
Ou par mail à l'adresse : service.courrier@ville-sainteanne.fr

Pour toute information complémentaire, contacter:

La Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire -
Mail : dadt@ville-sainteanne.fr
Téléphone : 05.90.85.59.95



Emplacements



Emplacement n°1



Emplacement n°2

